



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION PORTANT SUR
LA CONTRIBUTION DE LA CCINCA
A L'ORGANISATION DE LA FETE DU PORT DE NICE - EDITION 2020
Séance de l'Assemblée Générale du 9 mars 2020

PRÉSENTS

Monsieur Christian KLEBERT – Chargé de mission Economie-Emploi – DICE – représentant
Monsieur **le Préfet des Alpes-Maritimes** – Monsieur Bernard GONZALEZ

Monsieur Jean-Marc BOUVET – Administrateur des finances publiques – adjoint Division de
l'action économique - représentant M. Claude BRECHARD Directeur départemental **des
Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-
Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel -
Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane
- Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du
Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BOVIS Jessica, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure,
CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DESJARDINS
Philippe, ESTIN Max, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe,
GUITTARD Cynthia, IVALDI Dominique, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent,
MESSINA Cédric, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine,
SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres
Elus.**

37 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame et Messieurs, ALFANDARI Bernard, CASALS Jean, FERRALIS Gérard, GODIER Stéphanie,
LELLOUCHE Jean-Pierre, MANAGO Michel, MATOUT Jean-Louis, ROUGET Sylvain, WATTEBLED
Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, DAUFES Eric, FLAMAND Pascal, FOUQUET Denis,
HATTEMBERG Pasquale, MARTINON Martine, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, RIERA Julien,
ROSSI Jean-Pierre, ROULLE Sylvie, **Conseillers Techniques.**



EXCUSÉS

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**
Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BREMOND Lydie, CHAUMIER Eric, CIPPOLINI Denis, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LEPAGE Henri-Philippe, MANE Jean, MOULARD Patrick, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, RENAUDI Philippe, ROUX Robert, SALUSSOLIA Brigitte, VOISIN Thierry, Membres **Elus**.

Messieurs, ARIN Jan, AUBERTIN Eric, CLARET Christophe, EBEL Jean-Marie, LAVANDET Frédéric, MASSÉ Paul, MATHEZ Pierre, MOLINES Gérard, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés**.

Madame, Messieurs, ALLARD Frédéric, BONA Alexandre, DELAUNAY Bernard, DELHOMME Christian, GUILLOT Michel, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, MEINARDI Alain, PEREZ Dario, PERRY Antoine, SCARFONE Raymond, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques**.

Madame, Messieurs, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**



ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**
Monsieur FOUGUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame CASTELLANI Maryse, **Membres Elus.**

Messieurs, ASTOLFI Olivier, BONNIN Olivier, DEGIOVANNI Eddie, NASSIF Anis, PASCAL Ernest,
Membres Associés.

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BAUDOIN Pascal, BIANCHERI André, BOISSE Jean-Christophe, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, GAILLARD André, HOELLARD Michèle, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MANSI Mattéo, MATAS Jean-Michel, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PELOU Frédéric, ROSIER Roch-Charles, SAINT LAURENS Patrick, SOYER Jean-Marie, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, **Conseillers Techniques.**



L'Assemblée Générale

Après avoir entendu l'exposé du Président SAVARINO,

La Ville de Nice organise le samedi 06 juin 2020 la Fête du port de Nice.

L'objectif de cette grande animation festive et populaire qui se déroulera à partir de 16 h de l'après-midi jusqu'à minuit entre différents villages, guinguettes, bals, spectacles et déambulations sera clôturée par le lancement d'un grand feu d'artifice est de valoriser à la fois :

- ▶ Le patrimoine historique et culturelle du port, la vie associative qui s'y développe et l'aspect nautique du port
- ▶ Le quartier du port, ses commerçants et restaurateurs
- ▶ L'outil économique du port.

L'accès à cette manifestation sera gratuit et ouvert à tout public.

CONSIDERANT :

Le port de Nice relève depuis le 1er janvier 2017 en vertu de la loi NOTRE de la propriété de la Métropole Nice Côte d'Azur (l'Autorité concédante).

La CCINCA, en sa qualité de concessionnaire du Port de Nice, est responsable de l'exploitation technique et commerciale de ce port et doit assurer en permanence le bon fonctionnement de cette infrastructure, la conduite des opérations portuaires sur ses terre-pleins comme sur son plan d'eau, et respecter ses obligations de service public en veillant à la sécurité, à la sûreté et au respect environnemental de ces opérations.

En tant que gestionnaire du domaine public portuaire concédé elle est la seule autorité habilitée à autoriser l'occupation et l'utilisation temporaire dudit domaine public et à délivrer les titres correspondants.

Dans ce contexte, la CCINCA est sollicitée, sur demande de la Ville de Nice et de son Autorité concédante, pour apporter son soutien à l'édition 2020 de la Fête du Port de Nice dans la mesure où cet événement permet, d'une part, aux Niçois de se réapproprier leur port et, d'autre part, de montrer l'importance de celui-ci pour le développement économique du territoire.

Compte tenu du concours et de la participation active de la CCINCA à la Fête du Port de Nice 2020, la Ville de Nice s'est engagée à :

- ▶ Apposer sur chaque document, visuel ou support de communication édité lié à la Fête du Port, le logo du Port de Nice et, le cas échéant, le logo de la CCINCA qui sera fourni ;
- ▶ Faire valoir la participation de la CCINCA dans l'ensemble de sa production de communication et faire mention de sa qualité de « partenaire principal »
- ▶ Transmettre à la CCINCA un original ou une copie des supports de communication, revues de presse, etc., permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.



Au titre de son partenariat avec la Ville de Nice et pour répondre à la demande de la Métropole, la CCINCA s'engage à contribuer pour un montant maximum de 100.000 € TTC toutes formes de concours confondues, en nature et en numéraire, au financement global de la Fête du Port 2020, et notamment par l'organisation du Village des chefs.

- Budget Prévisionnel de la fête du port : 300.000 €
- Subvention Métropole Nice côte d'azur : 20.000 €
- Subvention Région Provence Alpes côte d'azur : 20.000 €

DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat entre la CCINCA, la Ville de Nice, la Métropole, et la région pour la fête du port de Nice de 2020
- De donner tous pouvoirs au Président de la CCINCA, ou à toute autre personne qui se substituerait pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57
Votants : 37 (quorum : 29, atteint),
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 37

Cette demande est approuvée à la majorité

Nice, le 9 mars 2020

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO